

## **COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE**

**26 juillet 2010**

Suite à leur comportement à l'occasion du « Championnat de Voile de printemps de Voile légère 2009 » organisé par le Cercle de Voile CAZAUX LAC, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Messieurs Gilbert BISCAN et Jean-Yves LE BRIS.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 26 juillet 2010 a décidé :

1°M. Gilbert BISCAN est sanctionné d'un avertissement.

2°M. Jean-Yves LE BRIS est relaxé.